

LE JOURNAL OFFICIEL DU DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL

PV n° 46 du 13 juin 2017

L'OFFICIEL LOTOIS

DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – F.F.F. – LIGUE MIDI-PYRENEES
715, Côte des Ormeaux – BP. 21 – 46 001 – CAHORS Cedex 9



« Le sport va chercher la peur pour
la dominer, la fatigue pour en
trionpher, la difficulté pour la
vaincre » P. de Coubertin



SECRETARIAT

OUVERTURE: lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Rétrogradations et Accessions fin saison 2016-17 [cf PV 7 du 23/08/16]

dans la mesure où une seule équipe PL serait reléguée (1)

et sous réserve des procédures en cours
ou qui interviendraient en première instance ou en appel

Rétrogradations

D'EXCELLENCE en PROMOTION D'EXCELLENCE :

CAHORS FC 2 et MARIVALOIS 2

DE PROMOTION D'EXCELLENCE en 1ère DIVISION :

ELVL, PFC 2, ST CYPRIEN-MONTCUQ 2 + MARIVALOIS 3 remplacé par MARIVALOIS 2 qui descend d'Excellence.

DE 1ère DIVISION en PROMOTION 1ère DIVISION :

MIERS

DE 1ère DIVISION en 2ème DIVISION :

CAHORS AFP (décision CDL n° 58 du 24/04/17).

DE PROMOTION 1ère DIVISION en 2ème DIVISION :

LACHAPELLE-AUZAC, HAUTE BOURIANE, MARIVALOIS 4 et ESCG 2.

Accessions

D'EXCELLENCE en PROMOTION LIGUE :

PSV D'OLT 2

DE PROMOTION D'EXCELLENCE en EXCELLENCE :

BIARS-BRETEUX 2 et QUERCY BLANC

DE 1ère DIVISION en PROMOTION D'EXCELLENCE :

FIGEAC QF 2, LABASTIDE-MURAT, CAZALS meilleur second + CAUSSE SUD 46 autre second suite à la descente supplémentaire de MARIVALOIS 3.

DE PROMOTION 1ère DIVISION en 1ère DIVISION :

HAUT CELE 2 et QUERCY BLANC 2 (ALBAS, CAPDENAC, LAPOPIE et COMIAC ne peuvent accéder car non en règle avec le statut des jeunes : cf PV 24 du 20/12/2016)

DE 2ème DIVISION en PROMOTION 1ère DIVISION :

CAHORS TRAC, FCHQ 2, FIGEAC QF 3, DEGAGNAC meilleur second + CAUSSE SUD 46 2 en tant que 2ème meilleur second suite à la place supplémentaire du fait de la rétrogradation du CAHORS AFP en 2ème division.

(1) Le Conseil de Ligue du 25 mars 2013 a fixé une date butoir (15 août) pour le repêchage éventuel des clubs de Ligue et District.

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Saison 2016-2017

Réunion du 06/06/2017 à 20 h 00 au district à Cahors

Présents :

- ✓ RAYNAL Marie Laure
- ✓ FAGES Roger
- ✓ GOUTAL Guy
- ✓ CAZARD Francis
- ✓ BRUEL Jean Claude
- ✓ LOUIS Dominique

Excusé : LAPLACE Daniel

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n°2 du 12/01/2017
2. Etude de dossiers particuliers
3. Liste des arbitres stagiaires validée
4. Clubs non en règle avec le statut de l'Arbitrage

Les présentes décisions ci-dessous figurant dans l'ensemble de ce procès-verbal sont susceptibles d'appel (conformément aux articles 8 et 40 du statut de l'arbitrage) devant la Commission Départementale d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévu par l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue Midi Pyrénées de Football.

1. Approbation du PV n°2 du 12/01/2017 à l'unanimité
2. Etude des dossiers :
 - Demande de changement de club de 2 arbitres. Rappel des règles du statut de l'arbitrage. Un arbitre qui mute doit se conformer aux articles 30 à 35 des statuts de l'arbitrage. Réponse faite par mail directement aux personnes concernées.
3. **Liste des arbitres stagiaires validée :**
 - ✓ BIGOT Anthony (Causses Sud)
 - ✓ BIAUDIS Judicaël (Ségala Foot)
 - ✓ BOULPICANTE Lucas (Causse Sud)
 - ✓ DENIS Victor (Thédirac)

- ✓ DOS SANTOS François (indépendant)
- ✓ DOUACH Ameer (Avenir Foot 46)
- ✓ FALGUIERES Anaïs (Elan Marivalois)
- ✓ FLORIOT Julien (Cahors FC)
- ✓ GREPON Adrien (Labastide Murat)
- ✓ LEMEURLAY Thomas (Vire/Touzac)
- ✓ LOHMANN Christophe (Planioles)
- ✓ MARMOITON Patrice (EF Haut Célé)
- ✓ BRU Eric (indépendant)
- ✓ MUKOSA SENGE Régis
- ✓ KERISAC Romain

4. Clubs non en règle avec le statut de l'arbitrage au 06/06/2017.

Excellence :

120 € multiplié par le nombre d'arbitres manquant, et multiplié par le nombre d'année d'infraction (limité à 4)

Autres divisions

50 € multiplié par le nombre d'arbitres manquant, et multiplié par le nombre d'année d'infraction (limité à 4).

Les clubs en 3^{ème} année d'infraction et au-delà ne peuvent accéder à la division supérieure (liste arrêtée au 01/06/17).

NOM DU CLUB	N°CLUB	NIVEAU EQUIPE 1	Oblig.	NBRE D'ANNEE	NBRE ARBITRE	MONTANT AMENDE	NBRE DE MUTES EN MOINS
CAPDENAC UXELLO FC	537926	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	1	0	50 €	-2
COMIAC	530488	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	1	0	50 €	-2
ENT FONSS FOURMAGNAC CAMBURAT	527945	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	1	0	50 €	-2
FRAYSSINET	540126	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	1	0	50 €	-2
TEYSSIEU FC	532294	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	1	0	50 €	-2
US 3C MERCUES	549360	1ERE D DISTRICT	1	1	0	50 €	-2
US CARDAILLACOISE	531287	1ERE D DISTRICT	1	1	0	50 €	-2
ENT CAZILLAC SARRAZAC	519734	1ERE D DISTRICT	1	2	0	100 €	-4
FC DE GREALOU	533064	1ERE D DISTRICT	1	2	0	100 €	-4
FC HAUTE BOURIANE	552062	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	2	0	100 €	-4
LACHAPELLE AUZAC C	535410	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	2	0	100 €	-4
LAPOPIE OLYMPIQUE	580907	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	2	0	100 €	-4
MAUROUX	552545	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	2	0	100 €	-4
FC BEGOUX ARCAMBAL	550921	EXCELLENCE SENIOR	2	1	1	120 €	-2
A AMITIE FRANCO PORTUGAISE	854126	1ERE D DISTRICT	1	3	0	150 €	-6
LABATHUDE FC	531282	PROMO 1ERE D DISTRICT	1	3	0	150 €	-6
PUYBRUN / TAURIAC FC	514941	PROMO EXCEL	1	3	0	150 €	-6
AS MONTCABRIER	531265	EXCELLENCE SENIOR	2	1	0	240 €	-4
ECOLE DE FOOTBALL							
EF FOOT AZUR	546115	DISTRICT	1	3	0	150 €	-6

La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.

La sanction de non accession ne s'applique qu'à une équipe du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée.

Clubs de ligue : l'examen de leur situation est fait par la CRSA

La Présidente de la CDSA,
Marie Laure RAYNAL

COMMISSION DES COUPES

COUPE DE FRANCE :

Inscriptions closes sur Footclubs le 15/06/17.

Rappel : les équipes évoluant en Ligue et en Excellence doivent obligatoirement s'inscrire.

COUPE D'OCCITANIE MIDI PYRENEES :

Les clubs souhaitant y participer doivent s'engager sur Footclubs avant le 20/08/17.

COUPES DU LOT :

Le Comité Directeur du 4 mai 2017 (compte rendu paru au PV 43 du 16/05/17) annonçait les modifications qui ont été validées lors de votre Assemblée Générale du 09/06/17.

En conséquence,

- 1 – L'ensemble des équipes premières et réserves évoluant en Excellence, Promotion d'Excellence, 1^{ère} Division et Promotion de 1^{ère} Division s'engagent obligatoirement en BONDOUX,
- 2 – L'ensemble des équipes de 2^{ème} Division (premières et réserves) doivent s'engager en LAVILLE,
- 3 – Coupes des Réserves A et B : supprimées.

RAPPEL : Engagements Coupes et Championnat clos le 12 juillet 2017.

COMMISSION DES ARBITRES

Membres CDA présents : Jean Claude BRUEL, Francis DELOR, Patrick GOUSSET, Guy GOUTAL, Emmanuelle HINGRAND, Jean-François HUGONEC, Damien HUG, Dominique LOUIS.

Représentant le comité Directeur à la CDA : Didier CUGNAC.

Membres CDA absents non excusés : José Carlos MOURA, Bernard TELLIER.

Membres CDA absents excusés : Dominique BRAS, Dominique FLEURIOT.

**PV 21 Saison 2016/2017
01/06/17 à 18 h 30 – au District de Football à CAHORS**

Le Président Jean Claude BRUEL ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue à tous.

Adoption du PV 20-2016 du 27/04/17 :

Le Président fait lecture du dit PV en commentant certains points ; le PV est adopté à l'unanimité des présents.

Entretien avec Messieurs HOMS et GROUHAN, arbitres de District du Lot :

Cas de M. Erwan GROUHAN représenté par son père (Erwan ne pouvait pas se déplacer). Il est difficile pour lui d'associer arbitrage et études et ce pendant quelques années. La décision de la CDA lui sera transmise dans le cas où il poursuivrait l'arbitrage la saison prochaine.

Cas de M. HOMS Nicolas : malgré sa convocation, il ne s'est pas présenté à la Commission. Regrettant malgré tout cette absence, la CDA a néanmoins pris une décision qui lui sera transmise dans les jours à venir.

Organisation de l'Assemblée Générale du 17 juin 2017 à Lamagdelaine :

En plus de l'ordre du jour déjà transmis aux arbitres, deux d'entre eux seront convoqués afin de connaître leur décision pour la saison prochaine.

4 – Conclusion de la saison

L'avant dernière journée : 25 indisponibilités et dernière journée : 33 indisponibilités. Aussi, des arbitres seront suspendus du fait de non présentation à leur convocation. En conclusion, pas assez de sérieux de la part de certains arbitres titulaires ou stagiaires.

5 – Questions diverses :

Formations des arbitres les 30 septembre, 1^{er}, 7 et 8 octobre 2017.
Stage arbitres, les 23 et 24 septembre pour le rattrapage.

Cette séance était la dernière réunion de CDA. Aussi, le bureau sera renouvelé dans son ensemble pour la saison prochaine.

Le Président clôture la séance à 20 h 30.

Le Président,
Jean Claude BRUEL

La Secrétaire,
Emmanuelle HINGRAND

COMMISSION DES JEUNES

ESPRIT SPORTIF « JEUNES » 46 DES U15 ET U17 :

A ce jour, aucune équipe n'a retourné le formulaire « Questionnaire – Réponse » afférent à la 2^{ème} phase. Pour rappel, cet imprimé dûment complété devait être adressé au District dès la dernière journée de la 2^{ème} phase.

En conséquence, un délai supplémentaire est accordé jusqu'au mardi 27 juin 2017. Le formulaire peut être téléchargé sur le site du District dans la rubrique « Infos Pratiques » et l'article « Formulaires à télécharger saison 2016/2017 ». Cliquer sur le lien « Formulaire 2nd phase ».

Merci aux éducateurs de bien vouloir effectuer rapidement cette dernière tâche de la saison 2016/2017 qui permettra de valoriser et récompenser les plus méritants.